

COMMISSION DE SURVEILLANCE
DU MARCHÉ FINANCIER
DE L'AFRIQUE CENTRALE

COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE
DE L'AFRIQUE CENTRALE

UNION MONÉTAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE

COMMISSION DE SURVEILLANCE DU MARCHÉ
FINANCIER DE L'AFRIQUE CENTRALE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RÉUNION ORDINAIRE DE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE DU MARCHÉ FINANCIER DE L'AFRIQUE CENTRALE (COSUMAF) DU 17 NOVEMBRE 2011 A BANGUI

La Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale (COSUMAF) s'est réunie le jeudi 17 novembre 2011 à Bangui, en République Centrafricaine, sous la présidence de Monsieur Alexandre GANDOU, son Président.

Au cours de cette séance, les délibérations ont porté notamment sur les points suivants :

1. mise en œuvre des recommandations des réunions du 16 mai 2011 à Libreville et du 8 septembre 2011 à Douala ;
2. Examen des comptes de la COSUMAF pour l'exercice 2010 ;
3. Adoption du Programme d'Activités et du budget 2012 de la COSUMAF ;
4. Agrément de deux sociétés de bourse et de leurs dirigeants ;
5. Examen du rapport provisoire de la BAD relatif à l'étude de faisabilité sur le rapprochement des marchés financiers de la CEMAC ;
6. Examen de la situation du Marché Financier Régional.

Le Collège de la COSUMAF a passé en revue l'examen des recommandations issues des réunions du 16 mai 2011 à Libreville et du 8 septembre 2011 à Douala et a constaté leur état de mise en oeuvre par les services de la COSUMAF. Il a été informé notamment des avancées de l'opération d'augmentation du capital social de la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale (BVMAC) à hauteur de FCFA 3 000 000 000. Dans cette optique, La COSUMAF, en vue d'assurer un plein effet à la recapitalisation de la BVMAC et favoriser l'impulsion d'une dynamique nouvelle à la Bourse Régionale, invite les organes compétents de la BVMAC au renforcement de la gouvernance de la Bourse Régionale, notamment par la désignation, dans les meilleurs délais, d'une nouvelle équipe dirigeante.

Le Collège s'est félicité de la certification par le Commissaire aux Comptes des états financiers de l'exercice 2010 de la COSUMAF qui, au regard du droit comptable OHADA sont jugés réguliers, sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'institution. En conséquence, le Collège délivre un quitus à la gestion 2010 de la COSUMAF.

Examinant le programme de travail 2012, le Collège a approuvé une matrice d'actions ambitieuse axée sur cinq priorités :

- assurer le développement du Marché Financier Régional ;
- assurer la veille réglementaire ;
- assurer l'optimisation de la gestion de la COSUMAF ;
- renforcer les compétences professionnelles de la COSUMAF ;
- renforcer la coopération internationale.

Par conséquent, le Collège de la COSUMAF a adopté le budget de l'institution pour l'exercice 2012.

Examinant les dossiers d'agrément qui lui ont été soumis, le Collège a accordé son agrément :

- en qualité de Société de Bourse aux sociétés BMCE CAPITAL Cameroun et AFRICA BOURSE SA Congo ;
- en qualité de Directeur Général à Monsieur Serge Yanic NANA pour la société BMCE CAPITAL CAMEROUN et Monsieur Hospice HAZOUME pour la Société AFRICABOURSE SA CONGO.

Le Collège de la COSUMAF a pris connaissance des résultats préliminaires de l'étude menée par la Banque Africaine de Développement sur le rapprochement des deux marchés financiers de la CEMAC.

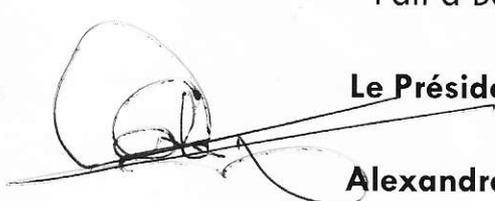
Après avoir pris connaissance de la dissolution anticipée de la société SFA-GABON décidée par ses actionnaires en date du 24 mai 2011, ainsi que de l'absence d'offre de reprise de la société, le Collège a prononcé, à l'encontre de la Société SFA-GABON, le retrait de son agrément en qualité de société de bourse.

Analysant la situation du marché financier régional, le Collège de la COSUMAF s'est félicité de l'admission, le 11 octobre 2011, à la cote officielle de la BVMAC, des titres de « l'emprunt obligataire Etat tchadien 6% net 2011-2016 ».



Fait à Bangui, le 17 Novembre 2011

Le Président,


Alexandre GANDOU